



ASSOCIATION DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ENGAGÉES  
DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

# LA CHARTE BIO EQUITABLE

*les 7 engagements des entreprises*



**1 Etre en conformité**  
avec l'un des règlements  
de l'Agriculture Biologique.

**2 Formaliser les engagements** par des contrats  
durables avec les producteurs ou les organisations de producteurs

**3 Prendre en charge**  
les coûts de certification  
Biologique et de vérification  
du Cahier des Charges  
BIO EQUITABLE.

**4 Fournir un  
appui technique**  
par tous les moyens,  
une aide à l'encadrement,  
à la formation, un soutien  
à l'organisation et à la  
gestion des activités de  
techniciens autochtones.

**5 Pratiquer  
une politique  
commerciale** de 'prix minimum garanti  
contractuel' permettant une juste rémunération  
des producteurs et des salariés pour subvenir  
à leurs besoins et à ceux de leurs familles.



**6 Garantir le respect** des droits  
élémentaires et fondamentaux de la personne.

**7 Participer au développement**  
d'une agriculture durable et au maintien  
du tissu rural.



Plusieurs filières BIO EQUITABLE existent aujourd'hui : cacao, coton, épices, fonio, sésame, quinoa, thé, vanille, ...



En consommant un produit porteur de la marque  
BIO EQUITABLE, vous avez la garantie qu'il respecte  
les règles de l'Agriculture Biologique et les critères  
de la charte BIO EQUITABLE, dans ses modes  
de production, de transformation et de distribution.

Rhône-Alpes Région

Pour en savoir plus :  
[www.bioequitable.com](http://www.bioequitable.com)